

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/...34/S/2017
RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR
L'AMENAGEMENT DES RAVINS MUSAVE A KAYANZA ET CAMUGANI I&II,
RUBUYE I&II A NGOZI**

Date de Publication : ...05/...5.../2017
Date d'ouverture : ...06/...6.../2017

1. Objet

Le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DGUH), désire recruter un Bureau d'Etudes pour réaliser les **études d'aménagement des ravins Musave à Kayanza et Camugani 1&2, Rubuye 1&2 à Ngozi.**

A cet effet, la Cellule de Gestions des Marchés Publics entend dès lors la confier à un bureau d'études expérimenté dans l'étude d'aménagement ci-haut cités.

2. Financement du marché

Le marché sera financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2017

3. Le présent marché est en deux lots :

- Lot n°1 études d'aménagement des ravins Musave à Kayanza et Rubuye 1&2 à Ngozi
 - Lot n°2 études d'aménagement des ravins Camugari 1&&2 à Ngozi
- Spécification du marché

L'étude sera effectuée dans un délai de deux(2) mois calendaires à compter de la date de notification définitive du marché.

Aucun soumissionnaire ne peut gagner plus d'un lot.

4. Condition de participation

1. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute personne [qu'elles participent dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] possédant les capacités technique, juridique et financière nécessaires à l'exécution du marché.
2. Ne peut participer à cet Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés Publics.
3. Ne peut participer également à cet Appel d'Offre toutes les associations sans but lucratifs et Organisation non Gouvernementale (ONGS).

 

5. Consultation et acquisition des termes de référence (TDR)

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction de la Planification Urbaine sise Avenue Patrice Lumumba, en face de la Stella MATUTINA, (tél 22 22 44 64 ou 22 22 15 49) ou à la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat sise à l'ancien Building des Finances, bureau 611, moyennant paiement d'un montant non remboursable de **CINQUANTE MILLE FRANCS BURUNDAIS (50.000FBU)** à verser au compte N° **1101/001-04** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB)

6. Réunion d'information et visite du site

Une réunion d'information et visite du site sont prévues en date du 19.1.5./2017 avec comme lieu de rencontre à l'Antenne Provinciale de l'Urbanisme et de l'Habitat à Kayanza à 10 heures et à l'Antenne Régionale Nord de l'Urbanisme et de l'Habitat à 14 heures.

7. Présentation des offres

Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Elles doivent être présentées en six (06) exemplaires dont un original plus cinq (05) copies.

Les offres doivent être soumises à la Personne Responsable de la Cellule de Gestion des Marchés Publics du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme sise avenue de la Cathédrale Régina Mundi derrière les bureaux du SENAT et devront porter la mention « Réponse à l'Appel d'Offres n°..... études **d'aménagement des ravins Musave à Kayanza et Camugani 1&2, Rubuye 1&2 à Ngozi, lot n°....**», à n'ouvrir qu'en séance publique du 06.1.6./2017.

Les offres techniques et financières doivent être présentées dans deux enveloppes séparées et glissées dans une enveloppe extérieure sous pli fermé et sans signes distinctifs.

NB. Les offres doivent être paginées, paraphées, cachetées, bien reliées et avoir une table des matières.

L'offre technique présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- Les statuts juridiques (personne morale) ;
- Le registre de commerce (copie) ;
- caution de soumission de cinq millions de francs burundais (5.000.000 FBU) ;
- L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par de l'OBR en original, et encours de validité ;
- L'attestation de non redevabilité à l'INSS en original et encours de validité ;
- Le bordereau de versement pour achat du DAO portant le numéro du marché ;
- Le certificat d'immatriculation Fiscale (NIF) ;

- L'attestation de non faillite valable pour une période de plus de 3 mois délivrée par le tribunal de commerce ;
- Les copies de diplômes certifiées conformes aux originaux et les CV du personnel qualifié aligné daté et signé par leurs titulaires ;
- L'adresse fixe et connue du soumissionnaire.

N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents ci-haut énumérés entraîne le rejet pur et simple de l'offre en défaut au cours de l'analyse.

8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de QUATRE VINGT DIX (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise effective des offres.

9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à la Personne Responsable de la Cellule de Gestion des Marchés Publics du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme au plus tard le...06.../06.../2017 à 9heures30minutes. Toute offre reçue après la date limite et l'heure indiquée ne sera pas prise en considération.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics; dans la salle du Centre d'Information Environnementale sise dans les enceintes du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, derrière le Sénat, le 06.../06.../2017 à 10 heures.

Un procès-verbal d'ouverture sera établi et signé par la commission d'ouverture et le représentant de la DNCMP. Les représentants des soumissionnaires devront signer sur une liste séparée qui sera annexée à ce procès-verbal et une copie sera transmise à la DNCMP pour contrôle.

Les ouvertures des offres se feront en deux temps. D'abord les offres techniques et ensuite les offres financières après la non objection de la DNCMP sur l'évaluation des offres techniques.



11. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification sont spécifiées au point 12 des IS :

Fait à Bujumbura, le 4.1.5./2017

**LE PRESIDENT DE LA CELLULE DE
GESTION DES MARCHES PUBLICS**

Ir. Audace MANIRAKIZA



LE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Ir. Simon SINDAYIHEBURA

**SECRETAIRE PERMANENT AU MINISTERE DE
L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'URBANISME**

